

Appel à candidature à un poste de Chargé(e) de mission (H/F)

Centre National de la Propriété Forestière

Provence-Alpes-Côte d'Azur

<u>Intitulé du poste :</u>	Chargé(e) de mission (H/F), département des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes
<u>Type de contrat :</u>	CDD à temps complet de 2 ans , de droit public, sur la base des dispositions applicables aux agents non titulaires de l'Etat (Décret 86-83 du 17/01/1986). Poste ouvert à la mobilité interne et au recrutement externe.
<u>Catégorie d'emploi :</u>	B
<u>Rémunération :</u>	Selon barème des rémunérations du CNPF (rémunération en fonction du diplôme et de l'expérience professionnelle antérieure). Fourchette : entre 26,9 K€ et 37,4 K€ brut annuel
Résidence administrative	Digne-les-Bains ou Sisteron (04)
<u>Prise de poste prévue :</u>	1^{er} mai 2026 , adaptable en fonction des disponibilités

Présentation du CNPF

Le Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF) est un établissement public de l'Etat à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de la forêt. Il est en charge du développement de la gestion durable des forêts privées : 3,5 millions de propriétaires forestiers pour 12,6 millions d'hectares soit 23% du territoire. Ses agents sont des professionnels de terrain qui conseillent, forment, accompagnent les propriétaires privés vers une gestion durable adaptée aux contextes locaux.

L'organisation du CNPF est la suivante :

- Un échelon national, la Direction générale ;
- Un niveau régional avec 10 Centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) ;
- Un service de Recherche & Développement, l'Institut pour le Développement Forestier (IDF) ;
- Un service dédié au Label Bas carbone (C+FOR Forêt et Carbone).

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

- Comporte six départements : Alpes de Haute-Provence, Hautes-Alpes, Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Var et Vaucluse ;
- Possède un taux de boisement élevé de 48 % (moyenne nationale 29 %) ;
- Présente des spécificités : forêt très diversifiée, méditerranéenne et littorale, mais aussi montagnarde, impliquant des approches de gestion très variées ;
- Des enjeux forts liés au changement climatique, un besoin de capitaliser les retours d'expériences de gestion pour mieux affronter l'avenir.



Les spécificités des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes :

- Une diversité des essences impliquant une diversité de débouchés et d'itinéraires de gestion (chêne vert, chêne pubescent, pin sylvestre, pin noir, mélèze...).
- Une gestion multifonctionnelle de la forêt : production de bois d'industrie, d'énergie, de chauffage, de bois d'œuvre, préservation de la biodiversité, risques (érosion, incendie...), sylvopastoralisme...
- Des enjeux en termes de renouvellement et d'état sanitaire au regard du changement climatique, de l'équilibre sylvocynégétique,
- Un potentiel important de développement des Plans Simples de Gestion, notamment dans les Alpes-de-Haute-Provence,
- Un fort morcellement de la propriété, notamment dans les Hautes-Alpes et la partie Est des Alpes-de-Haute-Provence.
- Des structures de regroupement de propriétaires sous formes d'Associations Syndicales Libres

En termes d'organisation du travail du CNPF, ces deux départements sont divisés en quatre secteurs répartis entre quatre techniciens dits « responsables de secteur », un autre technicien intervient à l'échelle du bidépartement.

Description du poste

Le secteur géographique de ce poste recouvre l'ensemble des départements des Alpes-de-Haute-Provence (04) et des Hautes-Alpes (05). Le Chargé de mission sera plus particulièrement chargé de la gestion du Projet Alcotra ASFO, avec un appui de l'ingénieur de secteur pour le pilotage et les aspects politiques. Il sera amené à travailler en équipe avec les cinq techniciens 04/05.

Le projet ASFO est un projet européen Alcotra piloté par la ville de Turin. Les partenaires français sont les Communes Forestières, la SAFER et le CNPF. L'objectif général du projet est la mise en valeur des terres délaissées par une gestion associative et foncière. Les actions menées par le CNPF visent à réaliser des regroupements de propriétaires sous forme d'ASL, et dans des partenariats avec la forêt publique.

Ce poste comprend pour missions :

- Réunion avec les partenaires du projet,
- Communication (articles, brochures, journées d'information auprès des propriétaires...)
- Contacts individuels avec les propriétaires,
- Animation en vue de réaliser des regroupements et d'étendre des structures type ASL,
- Coordination avec la forêt publique,
- Réflexion sur les évolutions juridiques en lien avec l'équipe et les partenaires,
- Formation des adhérents et des élus locaux (en lien avec les Communes Forestières) : gestion durable et résilience
- Mise en place d'actions pilotes sur des regroupements : diagnostics biodiversité (IBP), dégâts de gibier, état sanitaire (Archi et Bioclimsol).
- Proposition d'itinéraires sylvicoles intégrant ces enjeux multifonctionnels et partenariat avec les gestionnaires forestiers pour leur mise en oeuvre,
- Valorisation des services écosystémiques sur ces sites pilotes

Une grande latitude est possible pour entreprendre tout type d'action entrant dans le cadre du projet.

Profil recherché

Formation – expériences

- Ingénieur forestier, ou diplôme équivalent
- Technicien supérieur forestier, ou diplôme équivalent
- Expérience souhaitée dans le développement en forêt privée,
- Gestion de projet,
- Maîtrise des logiciels de bureautiques : Word, Excel, Powerpoint,
- Maîtrise et pratique du SIG souhaitée (QGIS de préférence),
- Permis B obligatoire.



Compétences et qualités requises

- Rigueur, sens de l'organisation, autonomie et esprit d'initiative, capacité de synthèse et de rédaction,
- Intérêt pour la gestion des forêts méditerranéennes et alpines,
- Bonne disposition aux relations extérieures comme au travail en équipe,
- Aptitude physique au travail de terrain et sens de l'orientation.

Dispositions internes

- 25 jours de congés annuel et 19 RTT soit au total 44 jours de repos (au prorata selon la présence et la quotité de travail)
- Tickets restaurants d'une valeur faciale de 9€ pris en charge à 60% par l'employeur ;
- Activité télétravaillable au bout de 6 mois de service, nombre de jours selon le métier exercé (hors dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire, grève des transports...)
- Remboursement des titres d'abonnement de transport à hauteur de 75 % dans la limite du plafond légal;
- Mutuelle obligatoire avec participation de l'employeur.

Personnes à contacter

- Christophe BARBE, Directeur du CRPF : 04 95 04 59 04 - christophe.barbe@cnpf.fr
- Gautier de BOISGELIN, Responsable des départements 04 et 05 : 0698216112 - gautier.de-boisgelin@cnpf.fr

Dépôt de candidature

Envoyer pour réception effective avant le 12 avril 2026 dernier délai un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ciblée sur le profil du poste,
- un curriculum vitae détaillé précisant en particulier les études, diplômes, qualifications et expériences professionnelles
- les copies des diplômes ainsi que les attestations des titres et activités professionnelles cités dans le CV.

Par mail ou par courrier à :

Monsieur le Directeur du CNPF PACA
7 impasse Ricard-Digne – 13004 MARSEILLE
paca@cnpf.fr

Les candidat(e)s dont le dossier sera sélectionné seront invité(e)s, par téléphone ou courriel, à se présenter devant une Commission de sélection qui se tiendra le **15 avril 2026** dans les locaux du CNPF, avec éventuellement une part sur le terrain, à Digne-les-Bains (04).